



COLDWELL BANKER
ALLEGRIINI REALTY

BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUMS TTC

Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier résidentiel

<u>Montant de la transaction</u>	<u>Locaux - Villas - Appartements</u>	<u>Terrains</u>
De 75 000 € à 99 999 €	9 % TTC	12 % TTC
De 100 000 € à 249 999 €	8 % TTC	10 % TTC
De 250 000 € à 499 999 €	7 % TTC	8 % TTC
À partir de 500 000 €	6 % TTC	7 % TTC

Honoraires maximums TTC.

Honoraires à la charge du vendeur, sauf disposition contraire prévue au mandat.

Les tranches ne sont pas cumulatives. Le taux applicable est déterminé en fonction du prix de vente.

Autres

Prestations Forfait garage 2 500.00 € TTC

Forfait parking 2 500.00 € TTC